



HAL
open science

Introduction au numéro "Évaluation et certification en langues : tensions, évolutions, perspectives"

Jean-François Brouttier

► **To cite this version:**

Jean-François Brouttier. Introduction au numéro "Évaluation et certification en langues : tensions, évolutions, perspectives". Les Langues Modernes, 2019, Évaluation et certification en langues : tensions, évolutions, perspectives, 2019 (4). hal-02465507

HAL Id: hal-02465507

<https://hal.univ-lille.fr/hal-02465507v1>

Submitted on 10 Nov 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

Introduction

PAR JEAN-FRANÇOIS BROUTTIER, UNIVERSITÉ DE LILLE, CLIL – DELANG, UMR 8163 STL (CNRS),

L’enseignement, la recherche et l’insertion professionnelle : 2018 et 2019 au rythme des politiques linguistiques et certificatives

Ce numéro des *Langues Modernes* fait écho au numéro 2/2001 intitulé *Évaluation et certification en langues* ainsi qu’au numéro 1/2012 intitulé *Évaluer avec le CECRL*. Les années 2018 et 2019 ont montré qu’il devenait important de proposer un lieu pour de nouvelles contributions sur l’évaluation et les certifications en langues, deux notions qui connaissent certaines tensions mais aussi de nombreuses évolutions et de nouvelles perspectives.

Ce fut le cas le 23 février 2018 dans le discours du Premier ministre sur le commerce extérieur de la France¹ où l’État annonce vouloir offrir à chaque lycéen, voire à chaque étudiant au plus tard en fin de licence, une certification en langues, ne citant alors à titre d’exemples que des organismes certificateurs privés.

Un mois avant ce discours, le rapport sur le baccalauréat 2021², remis par Pierre Mathiot au ministre de l’Éducation nationale le 24 janvier 2018, questionne l’évaluation de l’oral en langues vivantes étrangères par les enseignants et préconise la mise en place de certifications externes ainsi que l’intégration du détail des évaluations en langues dans un supplément au diplôme.

Le 23 mars 2018, la Société des anglicistes de l’enseignement supérieur (SAES) publie un livre blanc de la formation en études anglophones en France (120 pages) dans lequel est fait état du Certificat de compétences en langues de l’enseignement supérieur (CLES) dans un chapitre entier³ (C. Sarré in C. Tardieu et E. Eels : 2018 : 65-72) dont les conclusions énoncent que « le CLES a été un véritable levier pour modifier les pratiques pédagogiques à l’université en amont de la certification et fournit ainsi un exemple d’effet rétroactif (*washback effect*)

1 / www.gouvernement.fr/partage/9996-discours-du-premier-ministre-sur-la-strategie-du-gouvernement-en-matiere-de-commerce-exterieur. Consulté le 26/11/2019.

2 / www.education.gouv.fr/cid125542/bac-2021-remise-du-rapport-un-nouveau-baccalaureat-pour-construire-le-lycee-des-possibles.html. Consulté le 26/11/2019.

3 / <http://saesfrance.org/wp-content/uploads/2018/03/Livre-blanc-formation-180318.pdf>. Consulté le 26/11/2019. Consulté le 26/11/2019.

extrêmement positif ».

Le 10 avril 2018, plusieurs enseignants et enseignants-chercheurs publient une tribune dans *The Conversation* intitulée : *Compétence en anglais : l'obsédante question de la certification en langues*⁴ (S. Wozniak, C. Sarré, P. Millot & V. Braud : 2018) et proposent de nouvelles perspectives.

L'arrêté licence du 30 juillet 2018⁵ dispose qu'une certification du niveau obtenu, défini en référence au CECRL est délivrée à l'étudiant lors de l'obtention de sa licence. L'article 6 prévoit que l'étudiant puisse acquérir, tout au long de son parcours, un ensemble de connaissances et de compétences linguistiques. L'article 10 mentionne davantage la certification :

S'agissant spécifiquement des compétences linguistiques mentionnées à l'article 6, les modalités du contrôle permettent de vérifier la progression de l'étudiant entre l'entrée en licence et l'obtention du diplôme. Une certification du niveau qu'il a obtenu, défini en référence au cadre européen, est délivrée à l'étudiant lors de l'obtention de sa licence. Pour certains parcours de formation, les établissements peuvent conditionner l'obtention du diplôme à un niveau minimum de certification.

Début septembre 2018, la Coordination nationale du CLES a été à l'initiative de la signature d'une convention de coopération européenne installant le *Network of University Language Testers in Europe*⁶ lors du XV^e congrès international de la Confédération européenne des centres de langues de l'enseignement supérieur (CERCLES), qui permet une reconnaissance mutuelle entre ACERT (PL), CertAcles (ES), le CLES (FR), UNiCert (DE), UNiCert LUCE (SK/CZ) et UNILANG (GB/IE) et de nouvelles perspectives pour les certifications universitaires en langues autour de principes communs.

Le 12 septembre 2018, le ministre de l'Éducation nationale a reçu d'Alex Taylor, journaliste, et de Chantal Manes-Bonnisseau, inspectrice générale de l'éducation nationale, un rapport intitulé *Propositions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères, oser dire le nouveau monde*⁷.

Les 8 et 9 novembre 2018, l'Observatoire européen du plurilinguisme organise

4 / [theconversation.com/competence-en-anglais-lobsedante-question-de-la-certification-en-langues-93034](https://www.theconversation.com/competence-en-anglais-lobsedante-question-de-la-certification-en-langues-93034). Consulté le 26/11/2019.

5 / <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037291166&categorieLien=id>. Consulté le 26/11/2019. Consulté le 26/11/2019.

6 / <http://www.cercles.org/EN-H191/nulte-memorandum.html>. Consulté le 26/11/2019.

7 / <http://www.education.gouv.fr/cid133908/propositions-pour-une-meilleure-maitrise-des-langues-vivantes-etrangeres.html>. Consulté le 26/11/2019.

un Colloque international sur la *Gouvernance linguistique des universités et établissements d'enseignement supérieur*⁸ où 11 communications sont organisées en une table ronde intitulée *LANSAD, certification et formation des professeurs*.

Du 22 au 24 novembre 2018, le 26^e congrès annuel du Rassemblement national des centres de langues de l'enseignement supérieur (RANACLES) se tient à l'Université de Strasbourg avec pour thématique *Évaluation(s) et autonomisation dans les centres de langues : pratiques en enjeux*⁹ avec plus de 27 communications.

Le 24 janvier 2019, les dix-neuf membres du comité de pilotage de la Coordination nationale du Certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur (CLES), dont nous faisons partie, écrivent une lettre ouverte au Premier ministre immédiatement après avoir été informés que Matignon avait acté l'obligation d'une certification émanant du réseau ALTE, sur le modèle TOEIC ou TOEFL, exclusivement proposée en anglais. Le COPIL CLES a ainsi alerté sur la mise en péril du plurilinguisme à l'université, le dévoiement de la formation au profit d'une seule visée certificative, l'inadéquation entre les compétences recherchées qui figurent dans l'arrêté, celles recherchées / exigées par les entreprises, et celles évaluées par ce type de tests, le risque que les universités et établissements soient dessaisis de la question des langues, le conditionnement de la délivrance d'un diplôme nationale à un test privé, le problème éthique posé dans le recueil et le traitement de données personnelles par les organismes de ces tests privés et enfin le coût de la passation.

Dans son dossier de presse sur le projet de loi de finance 2020 pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, le gouvernement a annoncé le 20 septembre 2019 que :

à la fin de son parcours de 1^{er} cycle d'enseignement supérieur (licence, licence professionnelle, BTS, DUT) chaque étudiant devra avoir passé un test de certification, reconnu internationalement, en langue anglaise. Dès la rentrée 2020, près de 38 000 étudiants bénéficieront de cette mesure intégralement financée par le MESRI pour un coût de 3,1 M€. Elle concernera les formations les plus exposées à des besoins de certification (licences langues étrangères et appliquées, DUT communication, licence professionnelle commerce international etc.). Cette mesure gratuite pour les étudiants concernera à terme plus de 400 000 bénéficiaires ; son déploiement progressif s'étalera sur trois ans et concernera dans un premier temps les étudiants inscrits dans des

8 / <https://gluees.observatoireplurilinguisme.eu/pr%C3%A9sentations/table-ronde-5?start=0>. Consulté le 26/11/2019.

9 / <https://ranacles-2018.sciencesconf.org/>. Consulté le 26/11/2019.

formations préparant aux métiers liés au commerce extérieur ou ayant une dimension internationale. Elle s'appliquera à l'ensemble des étudiants à la rentrée 2022-2023.

Les 24, 25 et 26 octobre 2019, les équipes langues universités Grenoble-Alpes (LIDILEM, Coordination Nationale CLES et Innovalangues), Nice-Côte-d'Azur (BCL) et de Bologne (Italie) organisaient conjointement un colloque international intitulé *Évaluation des acquisitions langagières : du formatif au certificatif*⁰ à Grenoble où plus de trente-trois communications sont venues enrichir la réflexion sur l'évaluation en langues sous trois axes : la validité d'un dispositif d'évaluation en langues, l'évaluation des approches intercompréhensives et plurilingues et la notion d'évaluation avec l'interaction langagière

Enfin, à l'heure où ce numéro des *Langues Modernes* est dans sa phase finale d'édition, de nouveaux projets d'arrêtés et de décrets relatifs au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master, et à la certification en langue anglaise pour les candidats inscrits aux diplômes nationaux de licence, au diplôme universitaire de technologie et au brevet de technicien supérieur ont été soumis, pour avis, au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) lors de la séance du 19 novembre 2019 et au Conseil supérieur de l'éducation lors de la séance du 20 novembre 2019. De part et d'autre, une écrasante majorité s'est dégagée de la soixantaine de membres de chacune de ces deux instances paritaires : contre ces projets qui ne laissent place qu'à des organismes privés pour délivrer tests ou certifications, uniquement en langue anglaise.

Cette actualité riche pour l'évaluation et les certifications en langues nous amène à ouvrir ce nouveau numéro des *Langues Modernes* afin de permettre un nouvel état des lieux tant du point de vue des politiques linguistiques que des avancées de la recherche ou des pratiques pédagogiques innovantes. Le secteur est sous tension mais il évolue également.

Évaluation et certification sont des agents doubles

Force est de constater que l'emploi des mots « évaluation » et « certification » dans de nombreux discours institutionnels ou politiques est rarement suivi d'une définition qui vient préciser le positionnement de l'auteur du discours ou du projet d'arrêté ou de décret. L'évaluation est pourtant un mot de la langue française qui trouve deux traductions en anglais : *assessment* et *evaluation*. Quant aux certifications en langues, c'est dans le sens inverse que nous trouvons un terme

en anglais *language test* et deux en français : « test » et « certification ».

L'évaluation dans sa définition la plus associée à l'enseignement/apprentissage trouve un équivalent en anglais dans *assessment*. En langues, il s'agira bien de *language assessment*, c'est-à-dire de l'évaluation des élèves ou étudiants dans leurs processus d'apprentissage de la langue vivante. C'est ainsi que les formations d'enseignants, qu'il s'agisse des masters ou diplômes d'université relatifs à l'enseignement, l'éducation et la formation (MEEF ou DUEEF), intègrent dans leurs contenus en didactique, les trois principaux types d'évaluation : diagnostique, formative et sommative. Il en va de même pour les plans académiques de formation proposées par les rectorats pour assurer la formation continue des enseignants du second degré. Plus rares sont les masters – en sciences du langage et/ou didactique des langues – ou les universités d'été et autres sessions de formations nationales qui abordent aussi l'évaluation certificative : ce sont dans les programmes d'habilitation d'examineurs-correcteurs DELF-DALF, comme ceux proposés par France Éducation international (le nouveau nom que prend, en 2019, le Centre international d'études pédagogiques – CIEP), les formations (de formateurs) d'évaluateurs CLES ou les formations à la conception de sujets CLES, proposés par la Coordination nationale CLES, que l'évaluation certificative est la plus abordée.

L'évaluation diagnostique en langues est la forme d'évaluation placée au début d'un parcours d'apprentissage. Elle permet à l'apprenant d'être orienté ou guidé vers un groupe de niveau, un groupe de niveau de compétences ou plus simplement d'obtenir un instantané de son niveau dans une langue, dans une ou plusieurs activités langagières. Les tests de positionnement ou tests de niveau sont des outils très utilisés dans les centres de langues ou centres de ressources en langues (CRL) qui relèvent davantage de l'enseignement supérieur, surtout pour répartir les étudiants dans les groupes en début de semestre ou dans le cadre de parcours en autoformation. Dans l'enseignement secondaire, ce sont les évaluations diagnostiques de cohortes qui sont les plus utilisées. Il s'agit d'outils qui furent un temps déployés à grande échelle (comme les évaluations diagnostiques à l'entrée en classe de seconde) et qui sont désormais utilisables par les enseignants ou les équipes pour procéder à une analyse de besoins et ajuster les contenus.

L'évaluation formative et l'évaluation sommative sont sans aucun doute les formes d'évaluation les plus usitées dans l'enseignement des langues. Adossées à une échelle de notation ou à des descripteurs d'activités langagières (compréhension de l'oral et de l'écrit, production de l'écrit et de l'oral, interaction orale) et de compétences, telles que définies dans le CECRL (compétences

linguistiques, sociolinguistiques et pragmatiques), elles permettent aussi d'évaluer l'acquisition de certaines connaissances en termes de savoirs (culturels, par exemple). Les compétences méthodologiques et la réalisation d'une tâche finale complexe (approche par scénario, mission ou projet) sont également évaluées soit sous la forme d'évaluation formative dès lors que la séquence d'enseignement (ou l'unité didactique) guidée par la tâche n'est pas terminée, qu'il s'agit d'une tâche intermédiaire et/ou qu'une remédiation ou une amélioration des travaux évalués sont possibles, soit sous la forme d'évaluation sommative quand l'objet de l'évaluation relève d'une performance ou de la réalisation finale de la tâche donnée.

L'évaluation certificative est, de notre point de vue, la forme d'évaluation la moins bien cadrée ou définie. Dans les faits, il s'agit d'une forme d'évaluation qui va permettre à l'apprenant de faire valoir le résultat de l'objet d'évaluation (un niveau du CECRL, par exemple) auprès d'un employeur ou d'une institution avec la promesse affichée que cette évaluation – que nous pourrions qualifier de standardisée – lui garantisse une reconnaissance de ces compétences ou du ou des niveau(x) de langues évalués. Cependant, les définitions employées par les acteurs du marché des tests et certifications ne sont pas stables : atteste-t-on de compétences telles que définies dans le CECRL ou de l'atteinte d'un niveau (ou d'un score à corrélér à un niveau) dans une ou plusieurs activités langagières ? La notion de compétence reste assez floue dans les différentes brochures de présentation des organismes procédant à l'évaluation certificative.

Si nous revenons un instant sur les deux équivalents en anglais du mot évaluation, nous venons de décrire les principales formes de l'*assessment*. Seules les évaluations diagnostiques de cohortes relèveraient peut-être davantage de l'autre équivalent du mot évaluation, le mot pas si transparent *evaluation*. Ce dernier définit toutes les formes d'évaluation des politiques publiques, par exemple, ou de la qualité, de l'amélioration continue ou de tout organisme impliqué dans une démarche qualité. Ainsi les indicateurs du Ministère de l'Éducation nationale recueillis dans le cadre d'évaluations à l'entrée de certaines classes permettent bien à l'institution d'agir sur ses politiques, tout comme les enquêtes de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) qui permettent de comparer les systèmes éducatifs.

Notre postulat est qu'il y a peut-être une confusion entre évaluation (*assessment*) et évaluation (*evaluation*), sur la notion de compétence par rapport à celle d'activité langagière, mais aussi sur la définition d'un test par rapport à une certification. En effet, le domaine de recherche le plus développé sur l'évaluation certificative en langues s'intitule *Language Testing*. C'est l'expression consacrée

pour l'ensemble des recherches portant sur l'étude et le développement des tests mais aussi des certifications. Force est de constater que les bibliométries de la recherche dans ce domaine sont bien plus importantes dans le monde anglo-saxon que dans la francophonie. Les tests sont associés à des méthodologies psychométriques : personne ne peut « rater » un test de langue car chacun obtient un score qu'il pourra ensuite corrélérer à une échelle de niveau, celle du CE-CRL par exemple. Les tests principaux du marché ne sont valables que deux ans en moyenne. Les certifications (ou certificats) ressemblent davantage à des diplômes d'université et en portent parfois le nom (Diplôme d'études en langue française, Diplôme de compétences en langue, *Diploma de español como lengua extranjera*), à des examens universitaires (*Cambridge Exams*) ou sont accrédités par un ministère de l'enseignement supérieur au même titre que les diplômes de grades de licence, master et doctorat, comme c'est le cas pour le CLES. Ces certificats ou diplômes affichent être valables à vie, tout comme les diplômes universitaires et ne sont délivrés que si un niveau est atteint, tel un objectif. Si le niveau n'est pas atteint, le candidat repart les mains vides. Ceci étant, tous les certificats n'ont pas les mêmes règles en ce qui concerne la compensation entre les différentes sous-épreuves (activités langagières ? compétences ?) : certains proposent une compensation (comme le DELF), d'autres la refusent catégoriquement, comme le CLES dont l'équipe vient par ailleurs d'être à l'initiative d'une convention européenne d'inter-reconnaissance mutuelle des certifications de langues des universités européennes, le réseau NULTE (*Network of University Language Testers in Europe*). Nous postulons aussi que l'usage plus marqué du terme certification, par rapport à certificat, renvoie à un processus, celui que tout candidat entreprendrait dès lors qu'il se donne pour objectif d'obtenir un certificat. C'est ce parcours qui serait pris en compte dans le processus de certification, dont le certificat serait l'aboutissement en termes d'atteinte des objectifs.

Évaluation et certification en langues en perspective

Ce numéro des *Langues Modernes* est riche de douze articles de qualité qui nous permettront d'approfondir nos connaissances théoriques, de nous inspirer d'expériences et/ou recherches de terrain, d'ouvrir l'horizon aux langues régionales, à l'intercompréhension, de mieux prendre en compte normes et variétés à l'oral et de nous approprier grilles, descripteurs et autres outils d'évaluation.

Stéphanie MacGaw nous propose d'expliquer la façon dont la mise en œuvre de politiques linguistiques pour le secteur des langues pour spécialistes d'autres disciplines (LANSAD) a été rendue possible à l'Université de Corse par le biais de la certification CLES. Son travail s'appuie sur les résultats d'une recherche

qui démontre l'utilité de cette certification externe en langue générale en contexte universitaire. Plusieurs modélisations sont proposées pour identifier les processus à mettre en œuvre pour parvenir à l'élaboration d'une politique efficiente. Le cadre théorique nous éclaire sur deux concepts : l'énovation et l'effet *washback*. C'est ensuite un débat d'idée que **Pierre Frath** nous propose en invoquant la constante macabre qui serait au cœur de la plupart des systèmes de notation. Après une exploration des fondements sémiotiques, anthropologiques et sociaux de cette observation, cette contribution met en lumière cette pratique en vue de faire réfléchir à la place et au rôle de l'évaluation dans les systèmes d'enseignement scolaire et supérieur et à son impact sur la motivation des apprenants et leurs parcours en langues. **Marc Rollin** nous propose une analyse d'un ensemble de demandes institutionnelles faites aux enseignants de langues vivantes étrangères et régionales qui se trouvent contraints d'évaluer tant des compétences que des connaissances et de certifier des niveaux du CECRL (au DNB comme au Baccalauréat) ou via des certifications, aux statuts divers. Souvent paradoxales, les injonctions de l'institution mettraient le métier sous tensions.

C'est de la perspective actionnelle et de l'approche par scénario dont il est question dans la contribution de **Yves Bardière**. Son étude met en évidence quelques caractéristiques saillantes de l'interaction orale en s'appuyant sur le CLES sans pour autant exclure des références à d'autres certifications ou tests de langues, tels que le *Test of English as a Foreign Language* (TOEFL) ou du *Cambridge English Certificate* (CEC). Cette contribution souligne les biais inhérents à l'interaction orale asymétrique et la difficulté d'évaluer individuellement des candidats qui co-construisent l'échange verbal. Elle montre comment l'approche par scénario favorise un processus d'immersion dans la situation simulée et donc ultimement une mimésis comportementale susceptible de favoriser à son tour un dialogue authentique. Également située dans le déroulement des épreuves orales d'une certification, la contribution de **Véronique Rivière** s'intéresse au Diplôme d'études en langue française (DEL F) et aux pratiques langagières des évaluateurs et des candidats. Elle repose sur l'hypothèse que les pratiques langagières et interactionnelles, durant les épreuves A2 et B1 étudiées, appellent à une distribution et une gestion raisonnée des ressources langagières, à une véritable « économie linguistique » (Boutet, 2008) que le cadre politique et économique actuel des certifications détermine. C'est également du DEL F, dans sa version scolaire cette fois, dont il est question dans l'article de **Élodie Graveleau**. L'auteur nous propose une étude de la place du français et des choix institutionnels pour la scolarisation des lycéens allophones en France métropolitaine. La certification y est étudiée sous le prisme des valeurs qu'elle véhicule et de son adéquation avec le public concerné.

Les articles suivants nous permettent d'aborder les notions de certification et/ou évaluation dans d'autres contextes ou sous d'autres angles. Les langues régionales ont également leur place dans ce numéro : au travers de dispositifs de certification pour adultes et des évaluations du public scolaire, en basque, **Argia Olçomendy** nous présente les certifications en langue régionale comme un véritable atout pour le plurilinguisme et la diversité linguistique pour les jeunes générations et comme une plus-value pour entrer dans la vie professionnelle. **Christian Ollivier** présente les fondements théoriques et épistémologiques d'un protocole d'évaluation des compétences en intercompréhension romane/communication panromane. Il montre comment les travaux sur la compétence de communication et son évaluation et ceux sur le plurilinguisme peuvent se rejoindre et être mis en œuvre dans un exemple concret d'outil d'évaluation. **Sabine Tinchant-Benrahho** propose une réflexion sur la compréhension de l'oral et la prise en compte des accents dans l'évaluation et la certification en espagnol en France. Ainsi, ce sont les concepts de norme (ou des normes) et de variétés qui sont (re)définis dans le cadre de démarches évaluatives.

Enfin, trois articles se proposent de nous outiller : **Yannick Guillet** nous donne un témoignage de l'évolution d'une pédagogie de projet en langue en lycée de 1989 à 2019, de l'introduction de la notion de savoir-faire dans les évaluations à la mise en œuvre d'une perspective actionnelle telle que définie par le CECRL et plus récemment avec le *Volume complémentaire* et la notion de médiation. L'auteur nous propose trois grilles critériées d'évaluation immédiatement utilisables en lycée ou dans le supérieur. **Huei-yu Huang** propose une série de descripteurs de compétences complémentaires au CECRL pour évaluer, dans une perspective actionnelle, un projet d'écriture créative proposé comme une tâche finale s'inscrivant dans une thématique culturelle. **Yiru Xu** et **Chao Li** se sont intéressés aux règles d'organisation de l'évaluation et proposent, dans leur contribution, une étude sur la notion du « contrat d'évaluation » en langues avec une démarche ethnographique afin d'observer des situations d'évaluation en détail.